

TAXE CARBONE : EXEMPLES EUROPEENS

Alors que Nicolas SARKOZY a réitéré ses appels à une fiscalité environnementale aux frontières de l'Union Européenne (visant à protéger notre production de la concurrence de pays tiers ayant une législation moins contraignante en matière de protection de l'environnement), le projet franco-français de taxe carbone sur les ménages et industries de l'hexagone est loin de faire l'unanimité parmi les 27.

Dans d'autres pays européens, des mesures similaires ont certes été instaurées, mais assorties d'importantes redistributions fiscales visant à faciliter leur acceptation par la population. C'est notamment le cas de la Suède qui, dès 1991, a adopté une taxe carbone dans le cadre d'une réforme fiscale globale incluant aussi d'importantes réductions de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et de la TVA. Initialement fixé à 27 euros par tonne de CO² (le projet français prévoit 17 euros), le montant de la taxe atteint aujourd'hui 108 euros, sans que l'économie suédoise en ait été pénalisée !

Concernant la redistribution des recettes, d'autres pays ont opté pour des dispositifs très ciblés. Ainsi, en Allemagne, la taxe est limitée aux entreprises et sert à financer les retraites depuis 1999.

La fiscalité n'étant pas une compétence communautaire, l'harmonisation de ces différents dispositifs n'est bien sûr pas à l'ordre du jour. Mais cela ne facilite pas la recherche d'une position européenne cohérente dans les négociations internationales sur le climat !

Alain MARTY
Centre d'information EUROPE DIRECT